

RÉGIONS

Fès aura son plan de développement durable

• Une initiative du ministère délégué chargé de l'Environnement

• Margines, lixiviat, pollution de l'air... les axes prioritaires

FÈS cherche son modèle de ville durable à travers des projets concrets. Hakima El Haite, ministre déléguée chargée de l'Environnement s'est réunie à ce propos avec un parterre de responsables locaux. En tête, le wali Mohamed Dardouri, qui a rappelé que Fès est pionnière dans le domaine du développement durable, notamment en matière d'efficacité énergétique, d'énergies renouvelables, assainissement liquide et traitement des déchets.

«Fès s'est dotée, dès 2004, d'une décharge contrôlée qui produit l'énergie électrique à partir du biogaz», rappelle pour sa part Allal Amraoui, le 1er vice-maire. Idem, le secteur de l'assainissement s'est renforcé d'un schéma directeur pour le réseau hydraulique et tout récemment d'une station d'épuration des eaux usées aux normes internationales. Eligible au Mécanisme de développement propre (MDP), mis en place dans le cadre du protocole de Kyoto, cette station couvre 50% de ses besoins énergétiques en captant près de 15.000 m³/j de méthane pour produire environ 22 millions kWh/an d'électricité. Toutefois, et malgré



Fès s'est dotée en 2004 d'un centre de traitement des déchets ménagers. Il est aménagé, exploité et géré dans l'esprit du respect des normes internationales en matière de protection de l'environnement mais dégage des odeurs nauséabondes. Ceci, en raison des bassins de lixiviat (Ph. YSA)

ces projets, la protection de l'environnement demeure à la tête des priorités. Elle nécessite une veille permanente, un appui de l'Etat, beaucoup de moyens matériels ainsi que des ressources humaines. C'est, en tout cas, la conviction de Hakima El Haite. La responsable gouvernementale a révélé que son département reçoit plusieurs doléances de la part des habitants de la région, et particulièrement ceux de la localité de Sidi Harazem. Ces derniers

souffrent des odeurs nauséabondes et des moustiques provenant de la décharge publique. Présent à la réunion, Mohamed Kandil, président de la commune rurale de Sidi Harazem, le confirme. L'élu s'est interrogé, par ailleurs, sur les dégâts qui pourraient être causés par cette décharge, notamment sur l'environnement et la nappe phréatique de Sidi Harazem. Face à quoi, la ministre a promis de dépêcher la police environnementale au site de la décharge

pour effectuer des analyses d'impact. En outre, elle se dit prête à élaborer une déclinaison régionale de la stratégie nationale du développement durable et de l'environnement. Un projet auquel adhèrent les autorités de Fès qui ont constitué une commission pour étudier les différentes propositions. Il s'agira aussi de répondre aux problématiques environnementales locales, notamment celles liées aux fours de poteries et aux margines des huileries. Pour ce dernier volet, le mécanisme volontaire de dépollution industrielle hydrique qui octroie des subventions à hauteur de 40% du montant des projets de dépollution sera préconisé. De même, une subvention de 40% est accordée pour l'acquisition des fours à gaz, et un budget de 10 millions de DH dans le cadre du Fonds national de l'environnement (FNE), est prévu. Ceci, afin de généraliser cette action au profit de tous les artisans potiers de Fès. En attendant, la ministre a promis également de participer à la réalisation d'une station de traitement dans le projet du district du cuir. A ce propos, son département a réservé 10 millions de DH, au titre de 2015, pour le traitement du lixiviat au niveau de la décharge contrôlée de Fès. «Un autre budget de l'ordre de 28 millions de DH ira à la mise en place d'un centre de tri», conclut El Haite. □

De notre correspondant,
Youness SAAD ALAMI

Pour réagir à cet article:
courrier@leconomiste.com

«Préserver l'environnement, c'est épargner 4% du PIB»

• Les centres de valorisation des déchets seront généralisés

• La ministre de l'Environnement veut accompagner les collectivités locales

- L'Economiste: Comment envisagez-vous le développement durable et le respect de l'environnement au niveau de la région?

- Hakima El Haite: Nous avons une loi cadre du développement durable qui a été promulguée. Nous avons aussi une stratégie nationale du développement durable qui impose à tous les secteurs et à toutes les politiques publiques d'intégrer l'aspect de protection de l'environnement. Nous avons mis en place également une police de l'environnement et des normes de rejets. Pour la région de Fès-Boulemane, la mise à niveau environnementale se fera en partenariat avec les acteurs locaux. Seront

pris en considération les projets déjà réalisés, comme celui de la station d'épuration des eaux usées aujourd'hui menacée par les rejets des huileries, et notamment les margines qu'il va falloir traiter. Nous avons proposé un plan régional pour la dépollution industrielle, des margines et des potiers. Il est question également de mener un plan de dépollution au profit des tanneurs. Dans un autre volet, le recyclage et la valorisation des déchets ménagers sont de mise. Et pour suivre de près ces opérations, une direction régionale de l'environnement ouvrira bientôt ses portes à Fès.

- Quel est le budget qui sera réservé à ce plan d'actions?

- Nous avons plusieurs programmes qui pourraient financer les axes prioritaires de ce vaste chantier. Il s'agit, entre autres, du plan national de la mise à niveau environnementale, le plan national de l'introduction du recyclage, et la dépollution des margines. Les études sont prêtes et nous disposons de propositions pour mener à bien les opérations de dépollution. En re-



«Tous les ministères partagent une vision commune à mettre en œuvre avec l'appui des acteurs locaux», affirme Hakima El Haite la ministre déléguée en charge de l'environnement (Ph. YSA)

vanche, il y a des réticences de la part des huileries et des potiers, surtout par rapport aux capacités financières. Pour ceux qui n'ont pas les moyens, nous sommes en train d'examiner les meilleures alternatives et la possibilité de les aider à travers d'autres secteurs. Pour les huileries, à titre d'exemple, le ministère de l'Agriculture est prédisposé à financer la transformation du

procédé afin de réduire la pollution. Avec le ministère de l'Intérieur, nous avons également des partenariats pour encourager l'assainissement liquide et solide.

- Qu'en est-il de la gestion des déchets ménagers?

- Le plan national de la valorisation des déchets prévoit l'horizon 2022. Ainsi, toute la politique mise en œuvre à partir de 2015 est axée sur la réalisation de centres de valorisation des déchets dotés de centres de tri. Nous avons lancé ces centres à Marrakech, Khénifra, Beni Mellal, et Tanger. Partout, nous comptons notamment sur l'apport et l'expertise des collectivités locales. L'ensemble des partenaires sont appelés à mettre en place avec nous ce plan intégré pour le traitement et la valorisation des déchets. Ceci, afin de lutter contre la dégradation de l'environnement dont le coût annuel est estimé à 4% du PIB. □

Propos recueillis par Y.S.A

Pour réagir à cet article:
courrier@leconomiste.com